

16 mar 2009 -21:30

Burundi: acquittement et libération d'Alexis Sinduhije

Le Ministre belge des affaires étrangères, M. Karel De Gucht, salue la décision récente de la justice burundaise d'acquitter et de libérer M. Alexis Sinduhije. Il espère que les procédures entamées contre MM. Rududura et Kavumbagu pourront être menées à leur terme dans les plus brefs délais. Le Ministre a par ailleurs rappelé les préoccupations que la Belgique avait émises à plusieurs reprises suite à l'arrestation de ces personnalités.

Le Ministre belge des affaires étrangères, M. Karel De Gucht, salue la décision récente de la justice burundaise d'acquitter et de libérer M. Alexis Sinduhije. Il espère que les procédures entamées contre MM. Rududura et Kavumbagu pourront être menées à leur terme dans les plus brefs délais. Le Ministre a par ailleurs rappelé les préoccupations que la Belgique avait émises à plusieurs reprises suite à l'arrestation de ces personnalités.

Burundi: acquittement et libération d'Alexis Sinduhije
Bruxelles, le 16 mars 2009
Le Ministre belge des affaires étrangères, M. Karel De Gucht, salue la décision récente de la justice burundaise d'acquitter et de libérer M. Alexis Sinduhije. Il espère que les procédures entamées contre MM. Rududura et Kavumbagu pourront être menées à leur terme dans les plus brefs délais. Le Ministre a par ailleurs rappelé les préoccupations que la Belgique avait émises à plusieurs reprises suite à l'arrestation de ces personnalités. La libération de M. Sinduhije et la désignation par le Parlement burundais en février dernier des 5 membres de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), désignation intervenue au terme d'un processus de consultations intenses et constructives entre plusieurs formations politiques, sont des pas importants vers la tenue d'élections libres et transparentes en 2010, s'est réjoui le Ministre. Il a par ailleurs ajouté que la Belgique, qui a récemment annoncé un soutien de 2 millions d'EUR au processus électoral, continuera de suivre attentivement la situation au Burundi et maintiendra son intense et constructif dialogue avec les autorités burundaises. Enfin, faisant allusion à la procédure législative en cours concernant l'adoption d'un nouveau code pénal contenant une mesure pénalisant l'homosexualité, le Ministre De Gucht a encouragé le Burundi à inscrire ce dossier dans la ligne des progrès accomplis en matière de droits de l'Homme depuis de nombreuses années et à ne pas adopter de mesures discriminatoires contre certains groupes, mesures qui pourraient être contraires aux engagements internationaux pris par le Burundi. Le Ministre belge se félicite d'avoir pu s'entretenir de tous ces sujets dans une excellente ambiance le 10 mars dernier, à l'occasion de la visite de travail qu'effectuait en Belgique le deuxième Vice-président de la République du Burundi.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be